

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Prix

Les prix et remises sur nos tarifs sont susceptibles de variations en fonction des conditions économiques ou réglementaires sans avis préalable. Le prix facturé sera celui en vigueur le jour de la livraison.

Livraison

Lors de la livraison de la marchandise, il appartient au destinataire d'exercer tous les recours éventuels contre le transporteur, faire des réserves sur le bordereau de livraison et les confirmer par lettre recommandée adressée dans les 48h au transporteur. Nos délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. Notre responsabilité ne saurait être engagée pour retard ou non-livraison partielle ou totale. En quelque cas que ce soit, aucune annulation de commande fondée sur un retard de livraison ne sera recevable.

Commandes

Les commandes remises à nos représentants ou prises par eux ainsi que celles adressées directement à nos bureaux, ne nous engagent que si elles font l'objet d'une acceptation écrite de notre part.

Annulation des commandes - Retour des marchandises

Aucune annulation totale ou partielle de commande définitive ne peut être acceptée sauf accord de notre part. Aucune marchandise ne peut être renvoyée sans notre consentement préalable et nos instructions de réexpédition.

Garantie

Nous garantissons l'acheteur contre tous les défauts ou vices de fabrication que seraient susceptibles de révéler les articles vendus sous réserve qu'ils soient signalés dès leur apparition dans les huit jours qui suivent la livraison par lettre recommandée avec A.R.

Règlement facture

Nos factures sont, sauf stipulation particulière, payables net sans escompte dans les 30 jours à la date de la facture. Les paiements anticipés n'ouvrent pas droit à l'escompte. En cas de retard de paiement : les pénalités se montent à trois fois le taux d'intérêt légal. Les indemnités forfaitaires pour frais de recouvrement sont fixées à 40 €.

D'un commun accord des parties et conformément à la loi n° 80335 du 12 mai 1980, la présente vente ne sera parfaite qu'après paiement de la totalité du prix. Tant que le prix ne sera pas intégralement payé, la marchandise vendue restera la propriété du vendeur.

A défaut du paiement par l'acheteur d'une seule fraction du prix aux échéances convenues et 8 jours après la mise en demeure restée infructueuse, la présente vente sera résiliée de plein droit si bon semble au vendeur.

Dans ce cas le vendeur pourra obtenir la restitution de la marchandise vendue par simple ordonnance de référé rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Strasbourg, auquel les parties attribuent la compétence.

La même décision désignera un expert en vue de constater l'état de la marchandise restituée et d'en fixer la valeur ; sur cette base, les comptes des parties seront liquidés, compte tenu des dommages et intérêts incombant à l'acheteur pour résolution de la vente ; il sera fait application dans ce cas de la cause pénale dans les mêmes conditions qu'indiquées ci-dessus.

Attribution de juridiction

En cas de contestation, le Tribunal de Strasbourg sera seul compétent, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie et ce par dérogation expresse aux dispositions contraires des articles 59, 181 et 420 du Code de procédure civile.

Responsabilité Elargie du Producteur

Notre numéro d'enregistrement en application de l'article L. 541-10 de l'Environnement est le FRO22720_10TVUX pour la filière Ameublement et le FRO2270_06HT7W pour la filière Piles et Accumulateurs.